

35 - Projet de rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation - Lancement de l'opération - Demandes de subventions

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :

Rappel du contexte de l'opération, des objectifs et présentation des travaux envisagés

L'actuel Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, fondé par Denise LORACH et inauguré en 1982, va prochainement faire l'objet d'une rénovation complète après plus de 30 ans d'activité.

Le Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon c'est :

- 1) 20 salles, sur cinq grands thèmes : le Nazisme, Vichy et l'Occupation, la Résistance et la répression, la Déportation et le génocide des Juifs, la Libération (environ 640 m²).
- 2) Une référence depuis 1974 au plan national par sa muséographie pionnière ainsi que par la richesse et la qualité de ses collections (**l'une des plus grandes collections d'art concentrationnaire d'Europe**).
- 3) Une institution culturelle qui n'a pas d'équivalent sur la région Grand-Est : positionnée **au cœur du premier site touristique de Franche-Comté (300 000 visiteurs en 2014)**, aux frontières de la Suisse et de l'Allemagne, lui conférant une vocation européenne (les sites mémoriels les plus proches sont : le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon et le Centre européen du Résistant Déporté au Struthof).
- 4) Un musée qui œuvre pour le **devoir de mémoire, l'éducation à la paix et le respect entre les peuples chers à la charte de l'UNESCO**, la Citadelle étant classée au titre du patrimoine mondial de l'humanité.
- 5) **Un outil de transmission des valeurs de la République** aux jeunes générations en lien étroit avec l'Education Nationale.

Un projet global

Conçu comme un lieu d'histoire et de mémoire tout comme un outil d'apprentissage de la citoyenneté, le nouveau musée de la Résistance et de la Déportation présentera demain un visage différent.

Le parcours sera allégé, l'exposition permanente se déploiera sur les 10 salles du rez-de-chaussée, permettant ainsi au visiteur pressé d'avoir un aperçu global de la période de la Seconde Guerre mondiale.

Le visiteur curieux pourra quant à lui poursuivre sa découverte au premier étage dont les 10 salles seront pensées comme des espaces d'approfondissement pour qui désire en apprendre plus.

La muséographie du parcours, totalement renouvelée, donnera une place plus importante aux collections à nouveau au centre du propos, et permettra de mettre en lumière la richesse des collections du musée.

Le projet global intègre :

- 1) Une mise aux normes du bâtiment des cadets abritant le musée après le passage de la commission de sécurité.
Elle est programmée en deux phases successives estimées à 870 000 € TTC.
La première tranche de travaux est prévue entre novembre 2015 et fin février 2016, et entraînera la fermeture du musée.

2) Une étude de faisabilité qui fait l'objet d'un marché, ayant pour objectif la mise en place d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans la perspective du projet de rénovation du musée. Deux tranches seront identifiées, une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

La Mission AMO consistera à conduire l'étude de faisabilité : première prise de possession du site, recueil des besoins issus du contenu du projet du futur musée, diagnostic mettant en corrélation les besoins et les capacités du site à les recevoir.

La finalité de cette mission se traduit par l'obtention d'une connaissance complète du coût global du projet incluant les aménagements extérieurs et intérieurs (première tranche dite tranche ferme), un chiffrage nécessaire amenant ensuite à l'affinage du scénario de visite et permettant la recherche de partenaires financiers puis d'un maître d'œuvre (seconde tranche dite conditionnelle).

3) La mise en œuvre du projet muséal incluant :

- Les aménagements extérieurs : aménagements paysagers (marquages au sol, revêtements, borne sonore), signalétique en lien avec l'ancrage du musée sur le site et sur une triangulation avec les monuments (Statue du Témoin, musée et poteaux des fusillés), aménagements concernant un possible repositionnement de l'accueil du musée (options multiples).

- Les aménagements intérieurs sur plusieurs niveaux : mise aux normes hygiène, sécurité, sûreté, accessibilité et création d'une nouvelle muséographie ainsi qu'une mise aux normes en matière de conservation préventive.

Détail de la mise en œuvre de la première étape de travaux concernant la mise aux normes du Bâtiment des Cadets

Les locaux actuels du Musée de la Résistance et de la Déportation dans l'enceinte de la Citadelle ont fait l'objet de prescriptions impératives de la Commission de Sécurité pour leur mise aux normes. Des travaux sont à engager sous peine de fermeture avant la prochaine visite prévue à l'automne 2015.

Une étude technique a été confiée au Département Architecture et Bâtiments afin de définir et estimer les travaux impératifs pour la mise en sécurité des locaux actuels.

L'étude de faisabilité réalisée en septembre 2013 conclut à une estimation de 870 000 € TTC pour les travaux de mise en sécurité et en conformité avec possibilité de réalisation en 2 phases sur les 3 exercices 2015 à 2017.

- 1^{ère} phase : Encloisonnement des cages d'escaliers et désenfumage de celles-ci / travaux de mise en conformité électrique et alarme incendie et travaux d'accompagnement.

- 2^{ème} phase : Isolement coupe-feu des combles par zones de 300 m² et isolement CF des locaux du R+2 / réfection de l'installation de chauffage ventilation / création des espaces d'attentes sécurisés.

Ces travaux ne concernent pas la mise en accessibilité du Musée et les travaux de mise en sécurité de la partie occupée par la DRAC, qui sera réalisée sous sa propre Maîtrise d'Ouvrage.

Le dossier de mise en sécurité a reçu un avis favorable des services de la DRAC et du SDIS dans le cadre des autorisations d'Urbanisme réglementaires au printemps 2015.

Aussi, la phase 1 sera-t-elle engagée à l'automne 2015, avec une fermeture du Musée prévue d'octobre 2015 à février/mars 2016.

La suite des études de la phase 2 sera engagée courant 2016, pour des travaux envisagés fin 2016 - début 2017.

La rénovation scénographique et muséographique du Musée, inscrite dans le plan muséal de la Ville, interviendra dans une phase ultérieure à la mise en sécurité des lieux. Les travaux de mise en conformité devront être intégrés comme une composante du projet futur.

Le coût estimé de cette première phase de travaux est évalué à 725 000 € HT, soit 870 000 € TTC. Les dépenses correspondantes seront à prélever sur la ligne 23.324.2313.0013014. 33000. Le montant des dépenses se décompose de la manière suivante :

Coûts travaux PHASE 1 en € TTC <i>valeur juillet 2015</i>	400 000 €
Coûts travaux PHASE 2 en € TTC <i>valeur septembre 2013</i>	450 000 €
Coûts AMO PHASES 1 et 2 en € TTC	20 000 €
Total Opération en € TTC	870 000 €

Le plan de financement prévisionnel des travaux de mise en sécurité du musée s'établit comme suit :

Département du Doubs	145 000 €
Etat	380 000 €
Ville Besançon	<u>380 000 €</u>
TOTAL HT	725 000 €
TVA à la charge de la Ville de Besançon	<u>145 000 €</u>
TOTAL TTC	870 000 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le lancement de l'opération,
- autoriser M. le Maire à engager la procédure de passation du marché public et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès du Département du Doubs, de l'Etat et de tout autre partenaire potentiel et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

«M. Ludovic FAGAUT : Juste une chose par rapport à ce projet de rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation, juste pour vous rappeler que vous n'êtes pas tout seul, puisque derrière le Département a diffusé à l'échelon des 61 collèges du département le parcours artistique et culturel dans lequel figure bien sûr le Musée de la Résistance et sa possibilité de visite. Donc quand vous savez qu'il y a des fermetures, il serait intéressant que vous puissiez aussi prévenir les services du Département pour qu'on évite de mettre cela dans le dossier du parcours artistique et culturel à destination quand même de 30 000 collégiens.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas sûr que ça soit fermé tout le temps mais la Directrice de la Citadelle a entendu. J'ai surtout bien entendu que nous n'étions pas seuls.

M. Ludovic FAGAUT : Le mot Département revient quand même souvent.

M. LE MAIRE : Oui mais je voudrais vous rappeler quand même, Monsieur FAGAUT, que Besançon fait partie du département du Doubs et que l'Agglomération, avec ses 180 000 habitants, c'est quand même le tiers des habitants du département. Donc il n'est pas anormal que je vous rappelle que nous sommes à la fois des Bisontins, des Grands Bisontins, mais aussi des Doubiens. Et donc j'espère bien que vous saurez reconnaître effectivement que le tiers du département ce sont les habitants du Grand Besançon, 180 000 sur 540 000 ça fait à peu près ça et nous ne sommes pas tout seuls. Ce lieu est un lieu de mémoire sacré. Nous avons un grand projet que je vais porter avec l'Adjoint à la Culture Patrick BONTEMPS. J'ai déjà entrepris des démarches au Ministère des Anciens Combattants qui va nous soutenir. Bernard CAZENEUVE lorsqu'il est venu nous a dit qu'il nous soutiendrait. Il y a beaucoup de soutien auprès d'associations qui sont sollicitées actuellement, je ne les citerai pas, c'est une négociation que j'ai avec elles en terme de mécénat mais j'espère bien, et je vous en fais déjà l'annonce aujourd'hui, que le Département, qui envoie, vous venez de le dire, 30 000 € et c'est très bien... même s'il n'y en a que 20 000 € c'est déjà énorme, saura être aux côtés de la Ville de Besançon, du Grand Besançon, aux côtés de la Région j'imagine pour faire en sorte que ce musée, qui est un lieu de mémoire remarquable, puisse être rénové comme il convient.

Madame la Directrice, qui fait d'ailleurs un excellent travail, je le dis quand même, vous regarderez ça qu'on prévienne aussi nos écoles. Ça a peut-être été fait, on vérifiera cela.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Et merci d'ores et déjà pour votre soutien. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 5 et 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme LEMERCIER, Mme DALPHIN, M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. FAGAUT (2) n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.